

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **19 décembre 2018 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Me Olivier Milot, greffier, est également présent.

18-12-526

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

18-12-527

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2018-10 au 2018-11 soumise par la trésorière en date du 19 décembre 2018 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

18-12-528

Adoption du Règlement no 2018-340 Concernant l'imposition pour 2019 des taxes foncières et de compensation

ATTENDU le projet de *Règlement no 2018-340 Concernant l'imposition pour 2019 des taxes foncières et de compensation*;

ATTENDU l'avis de motion donné le 17 décembre 2018 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables au préalable et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée à la séance extraordinaire du 19 décembre 2019;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2018-340 Concernant l'imposition pour 2019 des taxes foncières et de compensation*.

ADOPTÉE

18-12-529

Adoption du Règlement no 2018-341 concernant la tarification pour 2019 pour le service d'aqueduc

ATTENDU le projet de *Règlement no 2018-341 concernant la tarification pour 2019 pour le service d'aqueduc*;

ATTENDU l'avis de motion donné le 17 décembre 2018 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables au préalable et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée à la séance extraordinaire du 19 décembre 2019;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2018-341 concernant la tarification pour 2019 pour le service d'aqueduc*.

ADOPTÉE

18-12-530

Adoption du Règlement no 2018-342 concernant la tarification 2019 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

ATTENDU le projet de *Règlement no 2018-342 concernant la tarification 2019 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées*;

ATTENDU l'avis de motion donné le 17 décembre 2018 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables au préalable et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée à la séance extraordinaire du 19 décembre 2019;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2018-342 concernant la tarification 2019 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées*.

ADOPTÉE

18-12-531

Adoption du Règlement no 2018-343 concernant l'imposition pour 2019 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

ATTENDU le projet de *Règlement no 2018-343 concernant l'imposition pour 2019 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles*;

ATTENDU l'avis de motion donné le 17 décembre 2018 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée à la séance extraordinaire du 19 décembre 2019;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2018-343 concernant l'imposition pour 2019 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles*.

ADOPTÉE

18-12-532

Adoption du Règlement no 2018-344 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation

ATTENDU le projet de *Règlement no 2018-344 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation*;

ATTENDU l'avis de motion donné le 17 décembre 2018 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée à la séance extraordinaire du 19 décembre 2019;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2018-344 concernant la tarification pour les demandes d'information au rôle d'évaluation*.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

18-12-533

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire